



Licencier cause de maladie sans passé au médecin du travail

Par **phlpp826**, le **22/09/2008** à **21:23**

voilà ce qui m'est arrivé en 1998 je travaillais comme femme de ménage pour un laboratoire cytologique à Anapate mon travail consistait à vider des pots formols avec des chairs humaines : des fœtus/seins/utérus/intestin/otoscopie d'un bébé mort née éxotera/devais mettre ses déchets dans un contenant en suite je devais nettoyer les pots et remettre l'étiquette. Après je devais nettoyer les plaquettes de frottoir remettre les lampes et mettre les étiquettes. Je remplissais les pots formol et pots alcool. les colles pour les hôpitaux cliniques et les médecins généralistes tout était marqué sur mon cahier il y avait de plus en plus de matériel à nettoyer des pots à vider et à remplir je n'avais pas de temps pour faire le ménage tous les quinze jours le samedi matin 4 heures de ménage des moments je venais faire du matériel. Le début de l'année 2001 je me suis déplacé des vertèbres j'ai dû arrêter malade j'ai dû aller au rhumatologue. A oui j'avais oublié les livraisons ses mois que je faisais le rangement et vérifiais que tout était bien là et je portais du lourd /vaisselle du labo où il faisais les analyses ses mois que je faisais insister que le nettoyage spéculome moi je croyais que c'était normal. Jusqu'au jour du 28/09/2001 où là je faisais des bronchites répétitives prise de sang infection douleur au main au genoux au dos tout par tout la CPAM me met en longue maladie à partir du 28/09/2001 car au paravent j'avais des bronchites et engins mes je n'arrêtai pas malade car je tenais à mon travail j'ai quatre enfants à nourrir. Mais là je n'arrivai plus à travailler étant essoufflé/douleur/bronchite/engins. Entre deux ma patronne me licencie tout en étant en longue maladie la cause quel m'a mis malade je n'ai pas passé au médecin du travail elle m'a licencié tout ce que j'ai fait j'étais obligé de le faire c'était d'abord tout ce que je vous dis et si après j'avais un peu de temps faire le ménage les conditions d'hygiène étaient pitoyables ses alors en 2006 je prends un avocat qui normalement devez faire appeler au prud'homme ce qui n'a pas fait. J'ai dépensé 1400 euros je me demande si il y a une justice. La CPAM m'a reconnue à 100 en 2006 jusqu'en 2009 je ne percevais rien. Je n'ai plus la force de travailler avec tout ce que j'ai subi moralement et encore aujourd'hui j'ai vu au cinéma 3 fois

par semaine j' ai un traitement depuis 2001 et je vais voir un psychologue aidé moi à valoir mes droits car des moments je voudrais mourir tout ces produits étaient toxiques et cancerogènes et je n'étais pas au courant de tout ça

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **12:06**

Bonjour, Si vous avez confié la défense de vos intérêts à un avocat et que vous l'avez payé 1400.00€ mais qu'il n'a rien fait, alors vous pouvez vous plaindre au bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de cet avocat. Si sa responsabilité est engagée vous pouvez même lui faire un procès. D'autre part s'agissant de votre licenciement allez consulter un autre avocat pour savoir si vous pouvez encore lancer une procédure ou si celle-ci est déjà prescrite (prescription 5 ans après le licenciement)

Par **phlpp826**, le **23/09/2008** à **12:20**

merci mais ça me dit pas si mon employeur a fait une erreur de me licencier et de faire le travail que me disiez de faire car j'avais payé comme femme de ménage

Par **lawyer 57**, le **23/09/2008** à **16:19**

Bonjour, pour répondre à cette question, il faudrait pouvoir voir votre dossier (lettre de convocation, lettre de licenciement...) et surtout connaître le motif exact de votre licenciement. Le mieux est donc d'aller consulter un avocat

Par **phlpp826**, le **17/12/2010** à **20:29**

Bonsoir, comme je l'ai dit eu gain de cause prud'homme eu gain de cause erreur des prud'hommes pour mes heures de travail eu on compté 43 heures par moi j'en faisais 169 heures bien inscrit sur fiche de paie que j'ai donnée et contrat pas aux normes nom pas pris compte des frais avocat et bientôt 7 ans perçois ni assédic et maladie pris syndicat encore des dépenses car l'avocat aurait dû faire appel aux prud'hommes au lieu de faire appel à la CPAM il a fait l'inverse fait appel au bâtonnier qui tient avec ses avocats fait courir sans que rien obtienne malgré tout document et preuve que mes patrons m'ont mis en danger de santé reçus attestation d'exposition recommandée de mes patrons 8 ans à présent m'ont licencié et perçois 8 ans à présent rendez-vous médecin du travail mis en danger et mon statut de travail qui était femme de ménage mes pas aide laboratoire sans protection et formation qui disait de faire je faisais confiance car ses des médecins et encore des dépenses ses moi la victime dans tout ça eu ce lave les mains et la CPAM savait que toutes les personnes travaillant dans ce laboratoire tombent malades et qui licencient il n'a eu aucune femme de ménage qui est parvenue jusqu'à leur pension ses pour vous dire alors je demande de l'aide dix années que nous privons moi et ma famille malade alors si seulement il aurait des personnes correctes qui m'aident n'est-ce pas les moyens aidés moi .contactez par email phlpp826@aol.com